

# *Mairie de Tessancourt sur Aubette*

## **CONSEIL MUNICIPAL**

**Réunion du 1<sup>er</sup> Juillet 2009**

L'an deux mille neuf le 1<sup>er</sup> juillet 2009 à vingt heures trente minutes, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur REUBRECHT Maurice, Maire.

**PRESENTS** : M. REUBRECHT Maire, MM, FOPPOLO, RILLER ROLETTI Mme FAVROU adjoints, Mmes LETROSNE, MOITAS, COLTIN, GUINEBERT, MM., ROUARD, conseillers municipaux.

**ABSENTS** : Melle FRADET, M. DEFAUT. Mme BAUVE  
**ABSENTS EXCUSES** : M. LEDENT pouvoir M. ROUARD

**SECRETAIRE** : M. RILLER

Le compte rendu de la réunion *du 9 avril 2009* n'a fait l'objet d'aucune remarque, ou d'observation est approuvé.

Avant l'ouverture de la séance, monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante de la démission de monsieur Poiraton conseiller municipal pour problèmes personnels, les membres accepte cette démission et regrette vivement son départ.

**I Convention 09DA115 France Télécom relative à l'enfouissement des réseaux aériens de communications électroniques Grande Rue, Impasse de la Fontaine, Place de l'Eglise**

Monsieur FOPPOLO présente la convention 09DA115 relative à l'enfouissement des réseaux aériens de communications électroniques Grande Rue, Impasse de la Fontaine, Place de l'Eglise sur la commune de Tessancourt sur Aubette pour un montant de 4 909.27€

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

Autorise Monsieur REUBRECHT Maurice, Maire de TESSANCOURT SUR AUBETTE à signer la présente convention avec France Télécom

**II DELIBERATION RAPPORTEE ENFOUISSEMENT VIEILLE ROUTE DE MEULAN**

Monsieur le maire précise :

Que la délibération du 17 mars 2009 est rapportée et qu'il convient de lire :

« Avenant n° 1 » Marché Enfouissement Vieille Route de Meulan.

VU le rapport présenté par la Société VIOLA

VU l'avenant proposé par le Maître d'œuvre STUR

VU le montant initial du marché 159 951.80 HT

VU le montant de l'avenant pour 6 025.90 € HT

VU le nouveau montant du marché porté à : 165 977.70 € HT

Le conseil ayant entendu l'exposé du Maire, l'autorise à signer l'avenant n°1 du Marché sus référencé.

Accepte le montant de l'avenant porté à 6 025.90 € HT

### III CONVENTION D'UTILISATION PISCINE « L'EAU BELLE »

Monsieur le maire donne lecture de la convention établie entre « L'EAU BELLE » et la commune pour l'utilisation de la piscine par un groupe d'enfants encadré par Mademoiselle FRADET Coralie au mois de Juillet 2009.

Précise que le conseil doit délibérer sur le prix qui sera facturé à la commune pour cette sortie soit 66€ correspondant à l'achat de 30 entrées tarif groupe à 2.20 €

Le conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité.

D'autoriser le Maire à signer la convention et la présente délibération.

### IV ARCHIVES COMMUNALES : acte d'engagement, Ordre de Service

Monsieur le maire donne lecture de la convention : en vue de la passation de marchés public dans le domaine de la gestion des archives, rappelle les différents points de la convention :

**Objet :** il est décidé la création d'un groupement de commandes entre les collectivités territoriales,

**Objectif :** mise à jour de l'ensemble des archives communales et intercommunales

**Coordonnateur du Groupement de mission :** La communauté de communes Vexin Seine

**Modalités de fonctionnement du Groupement :** la mission de la CCVS comme coordonnateur ne donne pas lieu à rémunération, le financement de la consultation, les coûts liés à l'organisation de la consultation seront à la charge du coordonnateur

**Conditions d'exécution du marché :** Le pouvoir Adjudicateur de chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne signe le marché avec le cocontractant retenu et s'assure de sa bonne exécution.

**Montant TTC du marché :** 61 295 €

**Montant de la prestation pour la Commune de Tessancourt :** 3 849.79 €

Donne lecture de l'acte d'engagement établie par la CCVS et la Société SARL DOP ARCHIV représentée par M. Guenaele DUBOUEXIX

Le conseil ayant entendu l'exposé l'autorise à signer l'ordre de service

Début de la mission : Septembre 2009

Monsieur Reubrecht informe que le grenier devra avant tout commencement de travaux faire l'objet d'un nettoyage, il est prévu que monsieur Poiret intervienne 2 jours avec la secrétaire pour faire le point sur les documents à conserver.

### IV DOSSIER MARCHE MAPA ENFOUISSEMENT GRANDE RUE (DELIBERATION)

Monsieur le maire précise que la perception de Meulan souhaite qu'une délibération soit prise pour fixer le montant de vente des dossiers Marché Grande Rue aux Entreprises concernant les frais de reprographie aux fins de régulariser l'enregistrement comptable par les régisseurs.

Le conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

De fixer le prix de vente des dossiers de marché à la somme de 30 € qui sera imputée à l'article 165 cautionnements.

#### **V: Restauration du tableau « le bon pasteur »**

Monsieur le Maire

Monsieur le maire précise que par délibération en date du 31 mai 1996 le Conseil Général à mis en place une aide pour le « sauvetage d'urgence d'objets d'arts et de documents d'archives »

- ☛ Informe que le département prend en charge 70 % des travaux dans le programme 2008.
- ☛ Rappelle que le dossier concerne la restauration du tableau « Le bon pasteur » conservé dans l'église et proposé dans le cadre de la programmation 2009 selon les devis établis par des restaurateurs sélectionnés pour ces travaux.

Le conseil à l'unanimité,

- ☛ Donne son accord pour cette opération dont la gestion des crédits, le suivi administratif et scientifique des travaux sont confiés par la Direction des Archives Départementales, Précise

- ☛ Que 30 % TTC des travaux restent à la charge de la commune

- ☛ Autorise monsieur le maire à signer la convention avec le département,

#### **VI ACQUISITION PARCELLE SECTION E N°219/220**

Monsieur le maire

Précise que la délibération du 3 septembre 2008 est rapportée

Qu'il faut lire :

le projet d'acquisition au profit de la commune des parcelles cadastrée section E n°219 E 220 est fixé au prix de 1 €euro pour l'installation d'un transformateur EDF,

Le conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

D'autoriser le Maire à acquérir cette parcelle au prix de 1 euro

D'autoriser le Maire à signer les actes consécutifs à la vente

#### **VII DECLARATION D INTENTION D ALIENER (D.I.A.)**

Monsieur RILLER Présente à l'assemblée, une déclaration d'intention d'aliéner pour un terrain cadastré section F 200 d'une superficie de 423 m2 pour un montant de 95 000 €

L'assemblée délibérante décide de ne pas exercer son droit de préemption.

#### **VIII QUESTIONS DIVERSES :**

8-1 Relais Assistantes Maternelles : à compter du 1<sup>er</sup> septembre, le R.A.M. transfère ses locaux au siège de la C.C.V.S. Les animations resteront à Tessancourt tous les mardis de 9h00 à 12h00 dans la Salle des Fêtes.

8-2 Parc Naturel Régional du Vexin : dans son courrier du 26 juin 2009, le P.N.R. nous informe que sur l'opération 544/20 intitulée aménagements paysagers (coulée verte et sapinière) la commune à reçu pour ses dossiers, l'arrêté d'attribution d'une subvention de 5 415.96 €

8-3 Dates à retenir : 13 juillet 2009 feu d'artifice 22h45 Parc de l'Aubette,

14 Juillet 2009 cérémonie au Monument aux morts 11h00 suivie d'un vin d'honneur

***L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.***